

Le 15 juillet 2015

COPIE

Objet : Demande d'accès à l'information  
N/D 1611-02-01

La présente donne suite à votre courriel du 14 juillet dernier par lequel vous demandiez une copie des rapports ou résultats d'évaluation et autres documents faisant état des constatations et des recommandations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au terme d'évaluation d'un programme, et ce pour les années 2014 et 2015.

#### DÉCISION

Vous trouverez ci-joint une copie de certains des documents demandés, soit le *Programme de subventions à l'expérimentation, Cadre normatif*, tel que présenté au conseil d'administration de l'Office en mars 2014. Dans le cadre de la révision du Programme de subvention à l'expérimentation, l'Office a pris en compte les recommandations du rapport d'*Évaluation du programme de subventions à l'expérimentation de l'Office des personnes handicapées du Québec (2012)*, lequel est également joint à la présente.

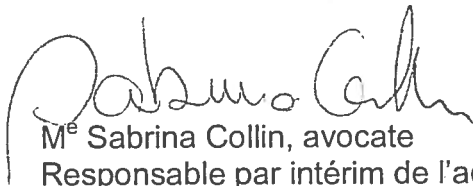
En ce qui a trait aux recommandations transmises au SCT au terme de l'évaluation du Programme de subvention à l'expérimentation, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, art. 38), permet à un organisme public de refuser de communiquer un avis ou une recommandation qu'il a fait à un autre organisme public jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

...2

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M<sup>e</sup> Sabrina Collin, avocate

Responsable par intérim de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels

SC/mec

p. j. (3)

---

**Programme de subventions  
à l'expérimentation**

**Cadre normatif**

---

**Février 2014**

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	1
2.	VOLETS DU PROGRAMME.....	1
	2.1 VOLET <i>EXPÉRIMENTATION</i> .....	1
	2.1.1 <i>Fonctionnement</i> .....	2
	2.2 VOLET <i>ÉTUDES ET RECHERCHES</i> .....	2
	2.2.1 <i>Fonctionnement</i> .....	2
3.	ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME.....	2
4.	CONTENU DES PROJETS SOUMIS.....	3
5.	ÉVALUATION DES PROJETS.....	3
6.	DURÉE DES PROJETS ET PROTOCOLE D'ENTENTE.....	4
7.	DÉPENSES ADMISSIBLES.....	4
8.	VERSEMENT DE LA SUBVENTION.....	5
9.	DEMANDE D'EXAMEN DE LA DÉCISION.....	5
10.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	5

## **1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

En 1994, l'Office des personnes handicapées du Québec a créé le Programme de subventions à l'expérimentation. Depuis 2004, les pouvoirs de l'Office en matière d'expérimentation sont inscrits dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. En effet, l'article 44.1 stipule que :

*« L'Office peut effectuer ou faire effectuer l'expérimentation de solutions novatrices en matière de biens et de services qu'il croit susceptibles de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et, à cette fin, conclure des ententes, accorder des subventions et fournir une assistance technique ou professionnelle. »*  
(Québec 2005)

Par ce programme, l'Office soutient des projets d'expérimentation et des recherches susceptibles d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Ses orientations sont définies par l'Office en cohérence avec la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* ainsi qu'avec les priorités énoncées dans son plan stratégique.

Le Programme se divise en deux volets et la Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications de l'Office est responsable de sa gestion et de sa mise en œuvre.

## **2. VOLETS DU PROGRAMME**

Le Programme comporte deux volets distincts, *Expérimentation* et *Études et recherches*.

### **2.1 Volet *Expérimentation***

Le volet *Expérimentation* a pour but de soutenir la réalisation de projets d'expérimentation. Ceux-ci consistent à concevoir, tester, améliorer ou évaluer des biens et des services susceptibles de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées ou encore d'accroître celle-ci.

- tout organisme à but non lucratif incorporé au Québec, selon la troisième partie de la Loi des compagnies.

#### **4. CONTENU DES PROJETS SOUMIS**

Les projets doivent être soumis à l'Office sous la forme d'un document d'une longueur maximale de vingt pages, excluant le curriculum vitae (CV), et comprendre les éléments suivants :

- A. identification de l'équipe (nom et provenance);
- B. cadre théorique ou problématique ou mise en contexte;
- C. objectifs du projet;
- D. méthodologie;
- E. retombées anticipées;
- F. calendrier de réalisation (étapes et échéanciers) et ressources affectées;
- G. prévisions budgétaires et montant de la subvention demandé (excluant les frais indirects liés à la recherche remboursés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport);
- H. considérations éthiques;
- I. modalités de diffusion et de transfert des résultats du projet;
- J. rôle et fonction des membres de l'équipe;
- K. références bibliographiques;
- L. ententes de collaboration avec des partenaires, s'il y a lieu;
- M. CV de chacun des membres de l'équipe (CV commun accepté).

L'Office se réserve le droit d'exiger certaines pièces justificatives à des fins de vérification.

#### **5. ÉVALUATION DES PROJETS**

Les projets sont d'abord évalués sur le plan de leur admissibilité au Programme. Les projets considérés admissibles sont ensuite soumis au comité d'évaluation mis sur pied par l'Office. Ce comité est composé de conseillers de l'Office et d'experts externes

Les frais indirects liés à la recherche remboursés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont pas admissibles.

## **8. VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention est versée selon les modalités du protocole d'entente. Le versement s'établit généralement comme suit :

- 50 % du montant total dans les trente jours suivant la signature de l'entente;
- 30 % du montant total dans les trente jours suivant l'approbation du rapport d'étape produit conformément à l'entente;
- 20 % du montant total dans les trente jours suivant l'acceptation par l'Office du rapport final produit conformément à l'entente, dépôt qui n'excède pas de plus de six mois la fin de la réalisation du projet.

Conformément aux règles de l'administration publique québécoise, le rapport final doit être entièrement rédigé en français. Lorsque des frais de traduction sont nécessaires, ceux-ci peuvent faire partie des dépenses admissibles liées au projet pour un montant maximal ne dépassant pas 5 % de la subvention totale accordée.

## **9. DEMANDE D'EXAMEN DE LA DÉCISION**

En cas de désaccord, en tout ou en partie, avec la décision rendue par l'Office, une demande d'examen de la décision peut être présentée. La demande de révision doit être adressée à la Direction générale au plus tard quinze jours après la réception de la décision rendue par l'Office. Pour être recevable, la demande doit contenir une lettre dûment signée par une personne autorisée et expliquer les motifs justifiant la demande de révision, ainsi que tout document l'appuyant.

## **10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le cadre normatif du Programme est disponible sur le site Web de l'Office à l'adresse <http://www.ophq.gouv.qc.ca>.

Office des personnes  
handicapées

Québec 

---



---

**Évaluation du programme  
de subventions à  
l'expérimentation de l'Office  
des personnes handicapées  
du Québec**

---

Décembre 2012

Québec 

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	V
INTRODUCTION.....	1
PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'EXPÉRIMENTATION.....	3
CONTEXTE HISTORIQUE.....	3
FONCTIONNEMENT ACTUEL DU PSE.....	5
<i>Fonctionnement des volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire »</i> .....	6
<i>Fonctionnement du volet « Études et recherches »</i> .....	8
QUESTIONS D'ÉVALUATION.....	11
MÉTHODOLOGIE.....	13
POPULATION À L'ÉTUDE.....	13
OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES.....	14
COLLECTE DE DONNÉES.....	15
COMPILATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	16
RÉSULTATS.....	17
PORTRAIT DES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET DES PROJETS REFUSÉS PAR LE PSE.....	17
L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE.....	23
<i>Entrevues avec les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSE</i> .....	24
<i>Recherche documentaire sur les programmes de subventions du gouvernement du Québec</i> .....	28
Domaines de recherche.....	29
Types de projets admissibles.....	30
Promoteurs admissibles.....	30
Financement.....	31
<i>Constats sur la pertinence du PSE</i> .....	31
L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	32
<i>Respect des normes du PSE</i> .....	32
<i>Profil des organismes promoteurs</i> .....	34
<i>Profil des partenaires associés aux projets subventionnés</i> .....	35
<i>Domaines de participation sociale couverts par les projets</i> .....	36
<i>Obstacles à la participation sociale des personnes handicapées visés par les projets subventionnés</i> .....	37
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	39
CONCLUSION.....	43
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	45
ANNEXE A MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'EXPÉRIMENTATION.....	47
ANNEXE B QUESTIONNAIRES D'ENTREVUE.....	51
ANNEXE C LISTE DES VARIABLES DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET REFUSÉS DU PSE.....	59

---

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

### **Tableaux**

1. Statut des demandes de subventions selon les volets du PSE pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	17
2. Statut des demandes pour le volet « Projets d'expérimentation » pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	18
3. Statut des demandes pour le volet « Innovation communautaire » pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	19
4. Statut des demandes pour le volet « Études et recherches » pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	20
5. Raisons des refus selon les volets du PSE, projets refusés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	21
6. Projets subventionnés et refusés par région selon les volets du PSE pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	22
7. Contribution de la subvention du PSE sur le budget total du projet selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .	23
8. Moyenne, minimum et maximum des subventions obtenues selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	23
9. Respect des normes du PSE selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	34
10. Type d'organisation à laquelle appartiennent les promoteurs des projets subventionnés selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	35
11. Type de partenaire associé aux projets subventionnés selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	36
12. Domaines de participation sociale couverts par les projets subventionnés selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011 .....	37

## **INTRODUCTION**

Depuis 1994, l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office), par son Programme de subventions à l'expérimentation (PSE), soutient l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

Bien que le PSE existe depuis 18 ans, aucune évaluation formelle du programme n'a été réalisée à ce jour. Ce document constitue donc le premier rapport d'évaluation de la pertinence et de la mise en œuvre du programme. Il est le résultat d'une démarche d'évaluation que l'Office a entamée en 2009 avec la création d'un répertoire de l'ensemble des projets financés dans le cadre du PSE et l'élaboration d'un devis d'évaluation du programme.

Ce rapport d'évaluation du PSE se situe dans un processus de mise à jour des normes du programme afin de s'assurer de sa pertinence et que ses normes permettent toujours d'atteindre les cibles du programme. De plus, conformément à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Office s'était engagé à faire une évaluation de programme dans le but de dégager quelques pistes de réflexion pour améliorer le programme.

Ce rapport se divise en cinq parties. Tout d'abord, une courte description du programme sera effectuée. Cette description permettra de tracer l'historique du programme et son fonctionnement actuel. Dans un deuxième temps, les questions d'évaluation seront présentées. Par la suite, la méthodologie sera précisée. Finalement, le rapport présente les résultats de l'évaluation les constats et les recommandations découlant de ces résultats.

## **PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'EXPÉRIMENTATION**

### **Contexte historique**

La volonté de l'Office de créer le PSE remonte au printemps 1989, après que l'organisation eut procédé à une réflexion interne et à une période de consultation sur ses rôles futurs. Cette volonté s'est basée sur ce que l'Office a appelé la « nécessité de trouver des réponses adaptées aux besoins multiples et nouveaux des personnes handicapées » (Office 1990 : 1). Afin de stimuler la réalisation d'expériences concluantes et rigoureuses pour répondre à ces besoins, l'Office s'est doté en 1989 d'une politique d'expérimentation et de démonstration. Ensuite, cette politique a mené à l'élaboration du devis opérationnel du programme d'expérimentation et de démonstration (maintenant le PSE), et ce, pour financer des projets d'expérimentation pouvant être évalués de façon rigoureuse sur le plan scientifique.

Environ quatre années après l'élaboration du devis du programme, la mise en œuvre progressive du PSE a débuté en 1994 avec les objectifs suivants :

- Expérimenter des façons novatrices de répondre aux besoins des personnes handicapées.
- Démontrer la faisabilité d'interventions jugées pertinentes ainsi que les façons de réaliser ces interventions.
- Impliquer les ressources du milieu, les responsabiliser dans l'identification des moyens d'apporter une réponse aux besoins des personnes handicapées.
- Optimiser l'utilisation rationnelle des ressources humaines et matérielles.

À ses débuts, le programme avait deux volets différents, soit le volet « Aides techniques » et le volet « Services et modes d'intervention ». En plus de

ses premières années. L'élaboration de la stratégie d'évaluation du programme a donc tenu compte de ces nombreuses modifications afin de s'assurer que les résultats de la présente évaluation soient, malgré tout, pertinents et utiles.

## **Fonctionnement actuel du PSE**

Tout d'abord, notons que le PSE est toujours actif par la volonté continue de l'Office à soutenir « l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées » (Office 2010). Le programme est actuellement scindé en trois volets différents :

- Projets d'expérimentation (depuis 1994)
- Innovation communautaire (depuis 2002-2003)
- Études et recherches (depuis 2000-2001)

Malgré que son nom ait été modifié lors de mises à jour apportées au PSE, le volet « Projets d'expérimentation » est le seul qui est présent depuis le début du programme. Ce volet « vise à tester, par un processus d'évaluation rigoureux, de nouveaux services, biens, aides ou modes d'intervention » (Office 2010). Les projets présentés dans le cadre de ce volet doivent donc répondre à des standards scientifiques tout en démontrant leurs impacts potentiels pour les personnes handicapées.

Pour ce qui est du deuxième volet du programme, soit le volet « Innovation communautaire », il vise plutôt à « mettre en œuvre, par le biais d'initiatives communautaires, des réponses novatrices aux besoins des personnes handicapées ou de leurs proches dans une communauté donnée » (Office 2010). Les projets présentés dans le cadre de ce volet doivent donc être issus du milieu communautaire, et ils ont droit à plus de souplesse quant à leur rigueur scientifique.

déposés. Finalement, les projets sont évalués par un comité de sélection composé de professionnels de différentes directions de l'Office. Pour évaluer les projets, le comité de sélection doit tenir compte des avis de pertinence, mais également de divers critères d'analyse, soit : la pertinence, la qualité, la faisabilité, les impacts potentiels et la concordance des projets avec les priorités du programme. Ces cinq catégories de critères sont les mêmes pour les deux volets, mais certains sous-critères peuvent différer.

Après avoir évalué les projets déposés, le comité de sélection recommande à la direction générale de l'Office l'acceptation ou le refus pour financement de chaque projet. Lorsqu'un projet est accepté par l'Office, une lettre officielle est envoyée à l'organisme promoteur et une entente doit être signée entre les deux parties. Mentionnons que les projets acceptés peuvent avoir une durée maximale de 24 mois et que la subvention accordée pour cette période ne peut dépasser 100 000 \$.

Malgré que le parcours soit très similaire pour les projets des volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire », la différence d'objectifs entre les deux volets se traduit par deux variations importantes dans les normes du programme. Premièrement, il faut savoir que les organisations à but non lucratif peuvent déposer des projets dans les deux volets. Toutefois, dans le volet « Projets d'expérimentation », les organismes publics et parapublics responsables de dispenser des services ou d'administrer des programmes visant à répondre aux besoins des personnes handicapées peuvent aussi déposer des projets.

Deuxièmement, bien que les deux volets visent à soutenir des projets d'expérimentation, l'étendue des projets admissibles diffère. Pour le volet « Projets d'expérimentation », les projets admissibles doivent viser à tester de nouveaux services, biens, aides ou modes d'intervention. Ainsi, les projets visant la conception, l'implantation ou la commercialisation de services, biens, aides ou

Enfin, pour avoir davantage de renseignements sur le programme et sur son fonctionnement, un modèle logique a été constitué. Celui-ci est disponible à l'annexe A du présent document.



## **QUESTIONS D'ÉVALUATION**

Cette évaluation porte principalement sur deux dimensions du programme : sa pertinence et sa mise en œuvre. L'évaluation de ces deux dimensions se décline par les questions suivantes :

Questions d'évaluation de la pertinence :

1. Les normes du PSE et sa structure sont-elles en adéquation avec les cibles visées par le programme?
2. Le PSE répond-il à un besoin réel en matière de financement de l'expérimentation, de l'innovation communautaire et de la recherche?

Questions d'évaluation de la mise en œuvre :

3. Est-ce que le programme est mis en œuvre comme prévu sur le plan de sa structure et de ses normes?
4. Est-ce que les normes du programme permettent de rejoindre la clientèle visée initialement?
5. Est-ce que les projets subventionnés dans le cadre du PSE concernent l'ensemble des habitudes de vie des personnes handicapées?

## **MÉTHODOLOGIE**

Afin de répondre aux questions d'évaluation, diverses méthodes de nature qualitative et quantitative ont été utilisées. Tout d'abord, pour l'évaluation de la pertinence, deux méthodes ont été privilégiées : des entrevues semi-dirigées avec les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSE ainsi qu'une recherche documentaire. Les entrevues permettront de documenter plusieurs aspects du programme et de recueillir les perceptions et les opinions des principaux acteurs impliqués dans le PSE. Ensuite, la recherche documentaire aura comme objectif d'identifier s'il existe d'autres programmes de subventions similaires au PSE au Québec. Pour l'évaluation de la mise en œuvre du programme, la méthode choisie est l'analyse documentaire des projets subventionnés et refusés.

### **Population à l'étude**

La population à l'étude est composée de l'ensemble des projets ayant été subventionnés par le PSE et de l'ensemble des projets ayant été refusés. Toutefois, considérant que le programme est actif depuis plus de 18 ans et qu'il a connu de nombreux changements significatifs, il est rapidement devenu nécessaire de restreindre l'étendue de la population afin de s'assurer que les projets retenus soient suffisamment comparables. La population à l'étude se limite donc à l'ensemble des projets financés entre les périodes 1999-2000 et 2010-2011. Les projets des trois volets toujours existants à ce jour sont considérés, soit les volets « Projets d'expérimentation », « Innovation communautaire » et « Études et recherches ».

L'année financière 1999-2000 a été choisie, puisqu'elle marque le retour du programme après sa mise en veilleuse pendant une année. Depuis cette période, peu de changements significatifs ont été apportés sur le plan des normes et de la gestion du programme. Enfin, l'année 2010-2011 a été choisie, car il s'agit de la dernière année financière au cours de laquelle des projets

normes du programme. Pour répertorier les types de projets subventionnés, le modèle conceptuel du Processus de production du handicap (PPH) a été utilisé. Selon ce modèle, la participation sociale se veut le résultat des influences multiples entre les caractéristiques d'une personne et les éléments de l'environnement physique et social. La participation sociale se définit comme la pleine réalisation des « habitudes de vie » de la personne, ce qui fait référence à la réalisation d'activités courantes telles que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer avec les autres, et à l'exercice de rôles sociaux (Fougeyrollas et autres 1998). Chaque projet a ainsi été associé à une ou plusieurs habitudes de vie du modèle du PPH. Ensuite, mentionnons que chaque projet a été associé à une catégorie d'obstacles qu'il vise à réduire. Cette distribution des projets selon les habitudes de vie et les obstacles a permis d'avoir un portrait du type de projets financés dans le cadre du PSE. La liste des variables comprises dans cette base de données est disponible à l'annexe C de ce rapport.

## **Collecte de données**

L'ensemble de la collecte de données pour l'évaluation a été réalisée entre le 25 juin et le 6 novembre 2012.

Premièrement, huit entrevues ont été réalisées entre le 13 août et le 17 octobre 2012. Parmi les personnes interrogées, on compte : deux gestionnaires du PSE, la conseillère aux programmes de la DPI, deux anciens conseillers aux programmes, deux membres du comité de sélection des volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire », ainsi qu'une conseillère de l'Office qui a été impliquée lors de l'élaboration du programme en 1994. Chaque entrevue a été enregistrée.

Ensuite, la recherche documentaire a porté sur les sites Web des trois organismes subventionnaires de recherche au Québec, soit le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), le Fonds de recherche du Québec –

## RÉSULTATS

### Portrait des projets subventionnés et des projets refusés par le PSE

Cette section offre un portrait de tous les projets soumis au PSE au cours de la période allant de 1999-2000 à 2010-2011. Au cours de cette période, le PSE a reçu un total de 144 projets (tableau 1). Sur ce nombre, 68 ont été subventionnés et 76 ont été refusés. Le taux d'acceptation globale des projets au cours de cette période est donc de 47 %. Le taux d'acceptation des projets est de 49 % pour le volet « Projets d'expérimentation » et de 21 % pour le volet « Innovation communautaire ».

Tableau 1  
Statut des demandes de subventions selon les volets<sup>1</sup> du PSE pour la période de 1999-2000 à 2010-2011

	Projets soumis	Projets subventionnés n	Projets refusés	Taux d'acceptation %
Projets d'expérimentation	72	35	37	48,6
Innovation communautaire	39	8	31	20,5
Études et recherches <sup>2</sup>	27	25	2	–
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>68</b>	<b>76</b>	<b>47,2</b>

1. Le volet n'a pu être identifié pour 6 projets refusés pour la période de 1999-2000 à 2001-2002.

2. Le volet « Études et recherches » fonctionne par appels de propositions depuis 2009-2010 seulement. Un taux global d'acceptation ne peut donc pas être produit.

- **Un taux d'acceptation des projets qui diminue avec les années tant pour le volet « Projets d'expérimentation » que pour le volet « Innovation communautaire »**

Le tableau 2 présente le statut des demandes de subventions pour le volet « Projets d'expérimentation » du PSE pour chacune des années de la période couverte. Ainsi, pour la période analysée, on compte 72 projets soumis à l'Office parmi lesquels 35 ont été subventionnés et 37 ont été refusés, soit près d'un projet sur deux (49 %). Entre 1999-2000 et 2010-2011, une moyenne de 6 projets ont été soumis annuellement au volet « Projets d'expérimentation » du PSE. En 2003-2004, on observe le plus grand

pas le nombre de projets subventionnés, ce qui a pour conséquence d'entraîner une diminution du taux d'acceptation.

Tableau 3  
Statut des demandes pour le volet « Innovation communautaire » pour la période de 1999-2000 à 2010-2011

Année	Projets soumis	Projets subventionnés	Projets refusés	Taux d'acceptation
		n		%
1999-2000	0	0	–	–
2000-2001	0	0	–	–
2001-2002	0	0	–	–
2002-2003	3	3	–	–
2003-2004	0	0	–	–
2004-2005	4	1	3	25,0
2005-2006	2	1	1	50,0
2006-2007	3	1	2	33,3
2007-2008	4	1	3	25,0
2008-2009	8	0	8	0,0
2009-2010	6	1	5	16,7
2010-2011	9	0	9	0,0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>20,5</b>

Le statut des demandes pour le volet « Études et recherches » selon chacune des années de la période couverte est présenté au tableau 4. Rappelons que le processus de sélection des projets a été modifié au cours de la période analysée. Le recours à des appels de propositions a en effet été introduit en 2009-2010 ce qui explique qu'il n'y ait pas de projets refusés avant cette date. Par contre, en 2009-2010, 3 projets ont été soumis, l'un d'entre eux a été subventionné alors que les deux autres ont été refusés. Pour l'année 2010-2011, les deux projets soumis ont reçu une subvention de l'Office.

et respectivement 7 et 2 projets pour les volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire » n'ont pas été jugés pertinents pour être subventionnés par le programme.

Tableau 5  
Raisons des refus selon les volets du PSE, projets refusés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011

	Volet « Projets d'expérimentation »	Volet « Innovation communautaire »
	n	
Admissibilité de l'organisme	0	3
Caractère expérimental	22	16
Pertinence	7	2
Caractère novateur	15	15
Méthodologie	18	12
Budget	7	4
Documentation insuffisante sur les partenaires	1	2

- **Les projets proviennent surtout de la région de Montréal et de la Capitale-Nationale**

Le tableau 6 présente la distribution des projets acceptés et refusés pour les volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire » selon les régions du Québec. Les projets acceptés et refusés dans le cadre des trois volets du PSE proviennent principalement de la région de Montréal et de la Capitale-Nationale.

Tableau 7

**Contribution de la subvention du PSE sur le budget total du projet selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011**

	Projets d'expérimentation	Innovation communautaire	Études et recherches
	%		
Moins de 25 %	3,8	14,3	13,6
Entre 25 % et 49 %	15,4	0,0	4,5
Entre 50 % et 74 %	11,5	14,3	9,1
Entre 75 % et 99 %	19,2	28,6	0,0
100 %	50,0	42,9	72,7
<b>Total (n)<sup>1</sup></b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>22</b>
<b>Total (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. L'information sur le budget total des projets était manquante pour certains projets.

La moyenne des subventions accordées pour chaque volet du PSE entre 1999-2000 et 2010-2011 est présentée au tableau 8 ainsi que les montants minimums et maximums versés.

Tableau 8

**Moyenne, minimum et maximum des subventions obtenues selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011**

	Projets d'expérimentation	Innovation communautaire	Études et recherches
Moyenne	71 713 \$	56 148 \$	64 387 \$
Minimum	1 629 \$	10 000 \$	5 000 \$
Maximum	300 000 \$	100 000 \$	140 365 \$

## L'évaluation de la pertinence

Dans cette section, les principaux résultats permettant d'évaluer la pertinence du PSE sont présentés. Rappelons que pour réaliser cette partie de l'évaluation, des entrevues ont été réalisées auprès des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSE et une recherche documentaire a été effectuée.

- **Une méconnaissance des retombées réelles des projets**

Certains ont mis en doute la qualité des résultats obtenus, ou encore mentionné que les résultats ne sont pas suffisamment diffusés et connus à l'Office pour pouvoir se prononcer sur le sujet. Pour le volet « Études et recherches », les rapports finaux déposés par les chercheurs permettent de répondre aux besoins de recherche déterminés par l'Office. En ce qui concerne les impacts à moyen et long terme des projets sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur participation sociale, la plupart des participants ne peuvent se prononcer sur le sujet par manque de connaissances sur les retombées réelles des projets subventionnés.

- **L'admissibilité des projets : une plus grande souplesse souhaitée**

Les normes du programme ont également été discutées lors des entrevues. Ce thème avait comme objectif d'obtenir la perception des participants sur la pertinence des normes actuelles et sur leur capacité à faire en sorte que le PSE atteigne ses cibles. Parmi les sujets abordés, celui du type de projets admissibles au PSE a suscité le plus d'intérêt. Ainsi, plusieurs participants ont relevé que le programme ne finance pas suffisamment de projets et qu'on devrait faire preuve de plus de souplesse quant aux projets jugés admissibles. Plusieurs pistes de solution ont d'ailleurs été avancées : élargir et simplifier la définition de l'expérimentation, financer la conception et l'implantation des projets, financer les évaluations de programmes, être moins rigide sur le caractère novateur ou encore financer des avant-projets.

- **L'abolition du volet « Innovation communautaire »**

Ce thème a permis de faire ressortir un consensus en faveur de l'abolition du volet « Innovation communautaire ». En effet, ce volet a été jugé comme un moyen de contournement du volet « Projets d'expérimentation » n'ayant pas sa raison d'être dans le cadre du PSE.



un suivi à moyen et long terme des projets afin de mieux connaître leurs impacts sur les personnes handicapées. Finalement, quelques commentaires ont été émis sur les critères d'évaluation des projets, notamment à l'effet que la grille d'évaluation des volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire » pourrait être simplifiée.

avec le PSE, soit les domaines de recherche, les types de projets admissibles, les promoteurs admissibles et le financement accordé.

### **Domaines de recherche**

Au total, il y a 13 domaines de recherche au FRQSC (Québec 2004). Sur ces 13 domaines, 3 sont plus susceptibles de financer des recherches en lien avec l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser la participation sociale des personnes handicapées, soit : « Développement et fonctionnement des personnes et des communautés et vie sociale », « Éducation, savoirs et compétences », « Milieux de vie, aménagements et appropriation de l'espace humain ». Voici, à titre d'exemple, certains projets de recherche réalisés dans les dernières années qui ont été menés par des chercheurs dans le cadre du programme régulier de subventions du FRQSC :

- Francine Julien-Gauthier (2012-2013) Évaluation de l'implantation d'un programme de développement des habiletés sociales des enfants qui ont des incapacités dans les services de garde.
- Mireille Tremblay (2009-2010) La participation citoyenne, l'engagement civique et l'efficacité politique de personnes ayant un handicap membres de comités d'usagers ou d'associations de personnes.
- Désirée Maltais (2009-2010) Les parents comme agents de changement pour leurs enfants présentant une déficience motrice cérébrale.

---

d'exemple, le FRQS a subventionné le projet de recherche de Stanley Hum de l'Université McGill intitulé « Améliorer la précision des mesures d'incapacité dans la sclérose en plaques » pour l'année 2012-2013.

Le FRQNT, pour sa part, subventionne des recherches qui s'inscrivent dans des domaines de recherche reliés aux sciences mathématiques, aux sciences naturelles et au génie, ce qui s'avère être éloigné de la participation sociale des personnes handicapées, excepté en ce qui concerne le développement de nouvelles technologies. En ce sens, on remarque qu'une recherche menée par Brahim Chaibdraa et chercheurs associés, de l'Université Laval intitulée « Prise de décision complexe sous incertain : applications aux robots assistants pour personnes handicapées » a été subventionnée par le FRQNT dans le volet Technologies de l'information et des communications en 2007-2008.

---

(Office 2010). De plus, le PSE n'est ouvert qu'aux chercheurs ou organismes désirant déposer des projets liés à la participation sociale des personnes handicapées. En ce sens, le PSE se distingue des programmes du FRQSC par le type de promoteurs admissibles.

### **Financement**

Le FRQSC accorde des bourses de recherche à des étudiants et des subventions de recherche à des chercheurs. Les bourses de maîtrise sont de 15 000 \$ par an pour un total de 6 sessions, celles pour le doctorat sont de 20 000 \$ par an pour 9 sessions et les bourses postdoctorales sont de 30 000 \$ par année. Pour ce qui est des subventions pour les chercheurs universitaires, il y a quatre volets de subventions pour lesquels on peut constater une grande variation des subventions maximales. Ces montants peuvent varier de 15 000 \$ par an pour un maximum de 3 ans jusqu'à près de 160 000 \$ pour une période de 3 ans.

On peut remarquer que le PSE est très concurrentiel par rapport aux subventions du FRQSC considérant qu'il ne vise pas à financer des projets de recherche d'envergure à long terme comme c'est le cas pour le FRQSC ni à apporter un soutien financier aux équipes de recherches. Ainsi, pour les projets de courte durée, soit de 2 ans et moins, le financement offert par le PSE est comparable au financement octroyé par le FRQSC. En considérant ces dimensions, on constate que le PSE comble un secteur de la recherche peu développé et peu financé par le FRQSC.

### **Constats sur la pertinence du PSE**

Les résultats issus de l'analyse des entrevues et de la recherche documentaire démontrent la pertinence du PSE. De fait, ce programme relativement unique demeure utile et nécessaire afin que l'Office puisse continuer à soutenir l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Cependant, sous sa forme actuelle, plusieurs éléments du PSE semblent constituer des obstacles à l'atteinte des cibles du programme.

« Innovation communautaire » n'ont pas respecté les échéances prévues au départ. Cette proportion est moins élevée pour le volet « Études et recherches » avec 44 % des projets qui n'ont pas respecté leur échéancier.

- **Un peu plus d'un promoteur sur dix n'a pas déposé de rapport final à l'Office pour le volet « Projets d'expérimentation » et le volet « Études et recherches »**

Les promoteurs doivent présenter un rapport d'étape au cours des deux années de réalisation du projet et un rapport final au terme du projet. Les données révèlent que tous les promoteurs des projets réalisés dans le cadre du volet « Innovation communautaire » ont déposé un rapport d'étape et un rapport final. Les proportions de rapports d'étape et de rapports finaux déposés par les promoteurs sont plus faibles pour le volet « Projets d'expérimentation » (respectivement 71 % et 83 %). En ce qui concerne le volet « Études et recherches », la proportion de rapports d'étape déposés demeure très faible avec 16 % des projets. Toutefois, notons que pour 76 % des projets de ce volet, un rapport final a été déposé.

Tableau 10

**Type d'organisation à laquelle appartiennent les promoteurs des projets subventionnés selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011**

Type d'organisation	Projets d'expérimentation	Innovation communautaire	Études et recherches	n
Communautaire	20	5	1	
Universitaire	2	0	9	
Public	0	1	13	
Parapublic	10	2	2	
Autres	3	0	0	
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	

### **Profil des partenaires associés aux projets subventionnés**

- **Les partenaires associés aux projets proviennent de secteurs très variés**

Le tableau 11 présente le profil des partenaires associés aux projets subventionnés du PSE. On note d'abord qu'ils proviennent de secteurs très variés pour les trois volets. Ainsi, pour le volet « Projets d'expérimentation », ce sont les partenaires associés aux organismes communautaires qui sont les plus nombreux (22) suivis de partenaires provenant des secteurs parapublic (19), universitaire (13) et public (12). Le volet « Innovation communautaire » présente le même profil alors que pour le volet « Études et recherches », ce sont principalement des partenaires associés aux secteurs public (9), universitaire (7), parapublic (5) et communautaire (4) qui se démarquent.

Tableau 12

**Domaines de participation sociale couverts par les projets subventionnés selon les volets, projets subventionnés pour la période de 1999-2000 à 2010-2011**

	Projets d'expérimentation	Innovation communautaire	Études et recherches
		n	
Communication	11	1	2
Éducation	6	2	2
Travail	5	2	3
Habitation	4	1	6
Responsabilités	4	0	3
Vie communautaire	4	1	1
Déplacement	3	2	1
Loisirs	3	1	1
Activités permettant de vivre à domicile (AVQ)	5	0	2
Relations interpersonnelles	6	0	1
Autres	3	0	18

### **Obstacles à la participation sociale des personnes handicapées visés par les projets subventionnés**

- **Les principaux obstacles visés : l'absence ou l'inadéquation des aides techniques disponibles ou de l'offre de services actuelle ainsi que le manque de connaissance sur les besoins des personnes handicapées**

Les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées visés par les projets subventionnés du PSE au cours de la période analysée sont présentés au tableau 13. On constate que 11 des projets du volet « Projets d'expérimentation » avaient pour but d'améliorer des aides techniques, 9 projets se consacraient principalement à améliorer l'offre de services pour les personnes handicapées, que cette offre soit insuffisante, non adaptée ou simplement absente, et 6 projets avaient pour objectifs des facteurs identitaires tels que l'amélioration de certaines habiletés des personnes handicapées ou le développement de leurs connaissances afin d'accroître leur participation sociale.

Le volet « Innovation communautaire » a permis la réalisation de 4 projets visant l'amélioration de l'offre de services pour les personnes handicapées et de 2 projets

## CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Étant donné que :

- La Loi confie à l'Office le pouvoir d'effectuer ou de faire effectuer l'expérimentation de solutions novatrices en matière de biens et de services qu'il croit susceptibles de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.
- La recherche documentaire a permis de démontrer que le PSE comble un secteur de la recherche peu développé et demeure très concurrentiel par rapport au FRQSC.
- La subvention du Programme de subventions à l'expérimentation constitue la seule source de financement pour plus de la moitié des projets

### *Recommandation 1*

**Il est recommandé de maintenir le Programme de subventions à l'expérimentation.**

Étant donné que :

- Le nombre de projets soumis au volet « Innovation communautaire » a augmenté dans les cinq dernières années mais pas le nombre de projets subventionnés, ce qui a pour conséquence d'entraîner une diminution du taux d'acceptation.
- Depuis 1999, seulement 8 projets ont été subventionnés dans le cadre du volet « Innovation communautaire ».
- Les projets du volet « Innovation communautaire » ont été surtout refusés parce qu'ils ne rencontraient pas les critères du programme au regard du caractère expérimental, du caractère novateur ou de la méthodologie.
- Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSE ont recommandé l'abolition du volet « Innovation communautaire ».

- La plupart des interviewés ont recommandé d'explorer la possibilité d'adopter un fonctionnement par appels de propositions pour l'ensemble des volets du programme.

*Recommandation 4*

**Il est recommandé de développer des appels de propositions pour le volet « Projets d'expérimentation ». Ces appels de propositions pourraient porter sur des besoins d'expérimentation identifiés à la suite de la réalisation de projets du volet « Études et recherches » ou en lien avec les priorités déterminées par le plan stratégique de l'Office.**

Étant donné que :

- Le programme ne prévoit pas systématiquement des méthodes de diffusion des résultats des projets financés.
- Plusieurs interviewés ont relevé des lacunes quant à la diffusion des résultats.
- Des séminaires pour présenter les résultats des projets PSE au personnel de l'Office sont organisés uniquement dans le cadre du volet « Études et recherches ».
- Les résultats des entrevues ont permis de relever un manque de connaissances du programme de la part des conseillers à l'intervention collective de l'Office, alors que ceux-ci sont les premiers agents de diffusion et de promotion du programme auprès des partenaires.

*Recommandation 5*

**Il est recommandé de développer un plan de communication spécifique au PSE, incluant la promotion du programme, la formation des conseillers à l'intervention collective de l'Office et la diffusion des projets financés.**

Étant donné que :

- Les entrevues ont permis de relever une certaine confusion quant à ce qui est attendu de la part des conseillers qui sont appelés à produire des avis de pertinence dans le cadre des volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire ».



## CONCLUSION

Ce rapport d'évaluation du PSE permet de réaffirmer la pertinence de ce programme, et ce, plus de 18 ans après les débuts de sa mise en œuvre par l'Office. En effet, ce programme se distingue toujours des principaux fonds de recherche québécois en soutenant l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Il faut également mentionner que le PSE a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la politique *À part entière*. À cet effet, quatre engagements au plan global de mise en œuvre de la politique concernent directement le programme.

Rappelons que la présente évaluation n'a pas tenté d'évaluer les impacts du PSE sur la participation sociale des personnes handicapées. Une telle évaluation des impacts du programme pourrait être envisagée à l'avenir, mais celle-ci rencontrerait d'importantes limites. Pour ce faire, il faudrait évaluer l'impact précis de la contribution du PSE sur la participation sociale des personnes handicapées. Un tel lien serait très difficile à établir et il faudrait le considérer séparément pour chacun des projets financés. En effet, les contributions de l'Office et des autres partenaires financiers sont variables pour chacun des projets, sans compter que le champ de recherche concerné par chaque projet est différent et influencé par ses propres facteurs. De plus, il faudrait isoler l'impact individuel de chaque projet dans son milieu face à la concurrence d'autres projets et programmes visant la même clientèle. Une telle évaluation exigerait donc d'importants efforts pour un programme dont le budget annuel est limité.

Malgré ces limites, ce rapport permet de constater plusieurs lacunes dans les normes et la structure du programme. En effet, les analyses présentées dans ce rapport font ressortir que plusieurs aspects du programme constituent présentement des obstacles à l'atteinte des cibles du programme. Ces constats se sont traduits par de nombreuses recommandations afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du PSE.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FONDS DE RECHERCHE SANTÉ (2004) « Domaines et objets de recherche », [En ligne], [http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/a\\_propos/popup/domaines.shtml#12](http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/a_propos/popup/domaines.shtml#12), (page consultée le 2012-11-05).
- FOUGEYROLLAS, P., et autres. (1998). Classification québécoise Processus de production du handicap, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH, 166 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2010). Guide d'accompagnement pour l'application des normes administratives 2010-2011, [Document interne].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2010). *Programme de subventions à l'expérimentation. Normes administratives 2010-2011*, [Document interne].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2007). *La recherche relative à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. Recension des programmes de subventions pertinents et des principaux groupes de recherche*.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2006). *Programme de subventions à l'expérimentation. Guide d'accompagnement pour l'Application des normes administratives*, [Document interne].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2005). *Programme de subventions à l'expérimentation. Normes administratives 2005-2006*, [Document interne].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (1990). *Cadre opérationnel du programme d'expérimentation et de démonstration : Devis de programme [ : rapport rédigé par Suzanne Doré]*, [Document interne].
- QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 1<sup>er</sup> août 2010*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.

**ANNEXE A**

---

**MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS  
À L'EXPÉRIMENTATION**

---

<b>RAISON D'ÊTRE</b>	La nécessité de trouver des réponses adaptées aux besoins multiples et nouveaux des personnes handicapées et de leurs proches
<b>CLIENTÈLE CIBLE</b>	Les personnes handicapées et leurs proches ou certains sous-groupes de ces personnes Les OSBL et les chercheurs souhaitant mener des projets (expérimentation ou recherche) pour répondre aux besoins des personnes handicapées
<b>CIBLES</b>	
<b>Directe</b>	L'expérimentation de réponses novatrices et de nouveaux services; biens, aides ou modes d'intervention pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées La production d'études et recherches préparatoires à d'éventuels projets d'expérimentation
<b>Indirecte</b>	Le développement de la recherche sur des problématiques en lien avec la participation sociale des personnes handicapées.
<b>Intermédiaire</b>	Les facilitateurs et les obstacles entraînant les situations de handicap
<b>Ultime</b>	La participation sociale des personnes handicapées
<b>OBJECTIFS</b>	
<b>Volet « projets d'expérimentation »</b>	Tester, par un processus d'évaluation rigoureux, de nouveaux services, biens, aides ou modes d'intervention
<b>Volet « soutien à l'innovation communautaire »</b>	Mettre en œuvre, par le biais d'initiatives communautaires, des réponses novatrices aux besoins des personnes handicapées ou de leurs proches dans une communauté donnée
<b>Volet « études et recherches »</b>	Permettre la production d'études et recherches préparatoires à d'éventuels projets d'expérimentation Favoriser le développement de la recherche sur des problématiques en lien avec la participation sociale des personnes handicapées
<b>NATURE DE L'INTERVENTION</b>	Aide financière à la réalisation des projets
<b>RESSOURCES INVESTIES</b>	
<b>Matérielles</b>	Postes de travail des employés
<b>Financières</b>	Ressources variables. Total de 230 426 \$ pour l'année 2011-2012
<b>Humaines</b>	Environ un ETC et l'implication ponctuelle de plusieurs conseillers en région
<b>Informationnelles</b>	Site Internet de l'Office et dépliants du programme
<b>ACTIVITÉS DE PRODUCTION</b>	Réception et analyse préliminaire des projets ou des offres de service Analyse des dossiers et prise de décision Versement des subventions aux projets retenus Suivi des projets et analyse des résultats obtenus Soutien à la promotion des projets
<b>EXTRANTS</b>	Nombre de demandes reçues, acceptées et refusées Caractéristiques des organismes subventionnés Montants investis dans les projets et durée des projets Rapports des projets réalisés

**ANNEXE B**

---

**QUESTIONNAIRES D'ENTREVUE**

---

**Questionnaire d'entrevue**  
**(volets « Projets d'expérimentation » et « Innovation communautaire »)**

Nom :

Date d'entrevue :

**1. Questions descriptives**

Depuis quand êtes-vous à l'emploi de l'Office des personnes handicapées du Québec?

Quel type d'emploi occupez-vous?

Depuis quand travaillez-vous ou pendant combien de temps avez-vous travaillé directement en lien avec le Programme de subventions à l'expérimentation?

Les projets que vous avez supervisés s'inscrivent principalement dans quel volet du programme?

**2. Pertinence du programme**

Croyez-vous que le PSE répond à un besoin réel? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

- ✓ Si oui, pouvez-vous me donner des **exemples** de projets financés par le PSE qui répondent à un besoin réel (personnes handicapées)?
- ✓ Est-ce que vous croyez que le PSE est essentiel à la réalisation des projets qui ont été financés? (Est-ce que ces projets auraient eu lieu quand même sans le financement du PSE?)

**3. Impacts**

Dans quelle mesure croyez-vous que le PSE a contribué au développement/création de nouveaux services, biens, aides ou modes d'intervention novateurs.

- ✓ À court terme : réussite du projet comme prévu
- ✓ À long terme : implantation et résultats potentiels dans la vie des personnes handicapées

- ✓ Le programme lui-même : infos sur le programme

## 5. Varia

Avez-vous d'autres commentaires concernant les différents aspects du programme?

- ✓ Suggestions pour modifications ou amélioration?

Considérant, les cibles (lire ci-dessous), croyez-vous que le PSE atteint effectivement les cibles données?

<b>Directe</b>	La production d'études et recherches préparatoires à d'éventuels projets d'expérimentation
<b>Indirecte</b>	Le développement de la recherche provinciale et régionale sur des sujets touchant la réponse aux besoins des personnes handicapées
<b>Intermédiaire</b>	Les facilitateurs et les obstacles entraînant les situations de handicap
<b>Ultime</b>	L'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées

#### 4. Implantation du programme

Croyez-vous que les normes **actuelles** du PSE permettent d'atteindre les cibles données?

- ✓ Le financement
- ✓ La durée des projets
- ✓ Appels de propositions : intérêt des chercheurs suffisant?
- ✓ Critères d'évaluation des projets par le comité de sélection formé pour chacun des projets sont adéquats?
- ✓ Selon vous, est-ce que le processus décisionnel du PSE est adéquat? Pourquoi?

Est-ce qu'il y a des éléments spécifiques au sein du fonctionnement du PSE qui vous semblent en contradiction ou en incohérence avec les cibles et l'esprit initial du programme?

Les normes sont-elles implantées tel que prévu?

De quelle façon le programme est-il publicisé? Est-ce suffisant?

- ✓ Le programme lui-même : infos sur le programme
- ✓ Les résultats des projets de recherches eux-mêmes

#### 5. Varia

Avez-vous d'autres commentaires concernant les différents aspects du programme?

- ✓ Suggestions pour modifications ou amélioration?



---

**LISTE DES VARIABLES DE LA BASE DE DONNÉES  
SUR LES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET REFUSÉS DU PSE**

---

**LISTE DES VARIABLES DE LA BASE DE DONNÉES  
SUR LES PROJETS SUBVENTIONNÉS ET REFUSÉS DU PSE**

1. Nom de l'organisme promoteur
2. Nom du projet
3. Type d'organisme promoteur
4. Région administrative de l'organisme promoteur
5. Type d'organismes partenaires au projet
6. Raisons de refus des projets refusés
7. Dépôt d'un rapport d'étape au dossier
8. Dépôt d'un rapport final au dossier
9. Coût total prévu du projet
10. Coût total réel du projet
11. Montant de la subvention demandée à l'Office
12. Montant de la subvention octroyée par l'Office
13. Habitudes de vie concernées par le projet
14. Catégorie d'obstacles visée par le projet
15. Date de fin prévue du projet
16. Date de fin réelle du projet